

# Vacataire d'enseignement

## ► Dossier Chargé-e de cours

Les vacataires recrutés en qualité de vacataire au sein de notre UFR au titre de l'année universitaire en cours, doivent vérifier au préalable que vous remplissez [les conditions de recrutement](#).

En cas de doute sur la recevabilité de votre dossier, veuillez-vous rapprocher de Catherine Bevenou (cagbeven@parisnanterre.fr – Téléphone 01 40 97 71 88

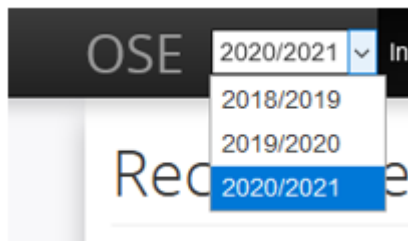
Si votre situation professionnelle a changé, vérifiez que vous remplissez toujours les conditions

### CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

Les dossiers de recrutement des vacataires enseignants de notre établissement sont dématérialisés. Les pièces justificatives demandées seront à déposer directement dans l'application OSE ("Organisation des Services d'enseignement") par vous-même.

Les vacataires d'enseignement sont rémunérés au taux horaire brut de 41.41€ / HETD  
1CM (cours magistral) = 1.5TD

Attention, si vous êtes déjà connu dans OSE, sachez que lors de votre connexion, l'année universitaire en cours s'affichera par défaut. Ainsi pour passer d'une année sur l'autre vous devrez sélectionner l'année souhaitée depuis la liste en haut à droite de la page



Dans la nouvelle version d'OSE, les données personnelles sont à saisir par blocs. Les pièces justificatives ne s'activeront qu'à condition que tous les blocs soient tous complets.

Vous trouverez [ici toutes les étapes](#) à suivre pour constituer votre dossier.

## ► Plus d'infos

itions de recrutement [www.parisnanterre.fr/non-titulaires/vacataires-447630.kjsp](http://www.parisnanterre.fr/non-titulaires/vacataires-447630.kjsp)

es pièces à fournir par statut

x questions [www.parisnanterre.fr/non-titulaires/foire-aux-questions-521961.kjsp](http://www.parisnanterre.fr/non-titulaires/foire-aux-questions-521961.kjsp)

Mis à jour le 13 juillet 2021

[www.parisnanterre.fr/organisation-et-contacts/les-enseignants-vacataires/vacataire-d-enseignement--102](http://www.parisnanterre.fr/organisation-et-contacts/les-enseignants-vacataires/vacataire-d-enseignement--102)